ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 50055

Texte de la question

M Jacques Godfrain expose a M le ministre de la defense que la societe Dassault connait actuellement de serieuses difficultes du fait de la mevente d'avions de combat. Cette firme, dont le capital est detenu en majorite par l'Etat, vient de subir un echec avec la Suisse qui prefere le concurrent americain du Mirage 2005 et donne comme argument que la France exporte un produit qu'elle ne veut pas pour sa propre armee de l'air. D'autres armees de l'air sont tentees de faire de meme (Finlande). Il lui demande s'il n'estime pas que cela fait desordre et porte un prejudice grave a nos societes d'armement et a ses sous-traitants et par la a l'emploi si cher a notre Premier ministre.

Texte de la réponse

Reponse. - Le contexte actuel de competition severe a l'exportation et de reajustement des commandes de l'armee de l'air francaise rend difficile la situation de l'industrie aeronautique militaire. La societe Dassault-Aviation, consciente de ces problemes, a pris, au cours de ces dernieres annees, des mesures d'ajustement de ses effectifs et de rationalisation industrielle. Pour affronter dans les meilleures conditions la concurrence sur le marche a l'exportation, Dassault-Aviation, Thomson-CSF et Matra-Defense developpent, en autofinancement, une nouvelle version du Mirage 2000, le 2000-5 L'armee de l'air francaise, qui beneficiera dans quelques annees du Rafale, est deja pourvue de nombreuses versions du Mirage 2000 et la question de l'acquisition de la derniere version de cet appareil n'est pas actuellement a l'ordre du jour. Il n'en demeure pas moins que le departement de la defense soutient activement sa promotion aupres de clients etrangers potentiels.

Données clés

Auteur : M. Godfrain Jacques
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50055
Rubrique : Industrie aeronautique
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4668